



## Réponses des candidats à la Présidence de la République

La **Confédération Française des Retraités**, constituée en 2000, regroupe 5 fédérations d'associations de retraités comptant **1,5 million d'adhérents** : **Ainés Ruraux**, fédération nationale, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales (CNRPL), Groupement **CNR-UFRB**, Fédération Nationale des Associations de Retraités (**FNAR**), Union Française des Retraités (**UFR**).

**La CFR a demandé, le 17 février 2012, aux candidats les engagements qu'ils comptaient prendre sur les sujets suivants :**

### Représentation

- Accorder à notre Confédération un statut de représentation lui permettant d'être consultée par les pouvoirs publics, d'être présente et de participer aux décisions de toutes les instances nationales où se traitent les questions concernant les retraités (Conseil Économique, Social et Environnemental, Conseil d'Orientation des Retraites, Comité de pilotage des retraites, Conseils d'Administration des organismes sociaux, etc.)

### Retraites

- Mettre en place un régime de retraite universel en répartition, en remplacement de tous les régimes actuels de retraite.
- Garantir l'indexation des pensions sur les prix, prévoir une participation aux fruits de la croissance et relever substantiellement les petites pensions en attendant le régime universel.
- Améliorer la compensation pécuniaire des conséquences sur la retraite de la maternité, du veuvage.
- Supprimer les conditions de ressources pour les pensions de réversion relevant du régime général et des régimes alignés.

### Perte d'autonomie

- Mettre en place un socle solide et universel d'aide à la perte d'autonomie quel que soit l'âge, financé par la solidarité nationale, et dans l'immédiat consolider le financement de l'APA.
- Améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie et notamment leur permettre d'exercer un véritable choix entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution :
  - ⇒ en développant les formules d'aides aux aidants familiaux,
  - ⇒ en améliorant les réseaux d'aides professionnels qualifiés.
  - ⇒ en harmonisant le traitement fiscal des aides à domicile entre actifs et retraités.

### Santé

- Garantir à tous l'accès à des soins de qualité quels que soient l'âge et la situation géographique en respectant le principe d'équité financière.
- Interdire les mesures tarifaires discriminatoires en fonction de l'âge pratiquées par les organismes complémentaires d'assurance maladie.

## Réponses des candidats au 21 avril 2012

Vous trouverez dans les pages qui suivent les réponses des 9 candidats suivants :

**Nathalie ARTHAUD, François BAYROU, Jacques CHEMINADE, Nicolas DUPONT-AIGNAN, François HOLLANDE, Eva JOLY, Marine LE PEN, Jean-Luc MELENCHON, et Nicolas SARKOZY.**

A ce jour, malgré nos nombreuses sollicitations, nous n'avons toujours pas reçu les réponses du candidat suivant : **Philippe POUTOU.**

Les adhérents des fédérations de la Confédération Française des Retraités apprécieront l'intérêt que portent ces candidats au monde des retraités.

| Nom               | ARTHAUD Nathalie   | CHEMINADE Jacques  | BAYROU François   |
|-------------------|--|--|---|
| Représentation    | pas de réponse   | - D'accord pour un statut de représentation à la CFR   | Sur tous les sujets de société, je suis conscient de la nécessité de consulter les associations concernées dans un dialogue social renouvelé et renoué.   |
| Retraite          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour aux 37,5 ans de cotisation et à la retraite à 60 ans.</li> <li>- Indexation des pensions, des salaires et des allocations sur les prix.</li> <li>- régime unique des retraites, aligné sur celui qui est le plus favorable.</li> <li>- Suppression des conditions de ressources pour toucher les pensions de réversion.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir l'indexation des pensions sur les salaires et au minimum sur les prix.</li> <li>- Retraite minimum égale au SMIC et maximum à 10 SMIC</li> <li>- porter le taux de réversion à 75 %</li> <li>- Correction des inégalités liées au sexe, à la durée de la carrière, aux périodes d'inactivité forcée, à l'espérance de vie.</li> <li>- Possibilité de partir avant 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler avant l'âge de 20 ans</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un système de « retraite par points », fondé sur des comptes individuels retraçant précisément les droits acquis par le salarié.</li> <li>• Revalorisation des petites retraites</li> <li>• Le mécanisme de réversion du revenu du conjoint décédé doit prendre en compte le revenu du conjoint survivant</li> </ul>  |
| Perte d'autonomie | Au sujet de la perte d'autonomie, il faut bien évidemment développer les services à la personne.   | - permettre réellement le maintien à domicile. - - Augmenter le nombre de lits moyens et longs séjours dans des établissements de petite taille  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Face à la dépendance pour capitaliser sur l'expérience acquise, sur le travail des médecins, des associations, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie etc.</li> <li>• offre plus abordable pour les familles</li> <li>• appui aux aidants et mise en œuvre de la solidarité nationale</li> <li>• valoriser les dépenses d'investissement en faveur du maintien à domicile</li> </ul> |
| Santé             | pas de réponse   | - garantir à tous l'accès à des soins de qualité, quels que soient l'âge et la situation géographique - Interdire les tarifs discriminatoires en fonction de l'âge pratiqués par les organismes complémentaires d'assurance maladie.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accès aux soins partout dans nos territoires, quelle que soit la situation de chacun</li> <li>• priorité aux patients et aux médecins</li> <li>• Pour résorber les déserts médicaux, il faut redéfinir le numerus clausus médical</li> <li>• Étude du modèle Alsace Moselle non déficitaire doté d'une mutuelle universelle</li> </ul>   |

| Nom               | DUPONT AIGNAN Nicolas   | HOLLANDE François  | JOLY Eva  |
|-------------------|---|--|---|
| Représentation    | Je suis favorable au fait d'accorder le statut de représentation à la CFR.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner un nouvel élan à notre démocratie sociale. A ce titre, les représentants des retraités, seront associés, ils le sont d'ailleurs déjà aujourd'hui.</li> </ul>   | - D'accord pour un statut de représentation à la CFR  |
| Retraite          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis favorable au maintien d'un régime par répartition et fondamentalement hostile à la retraite par capitalisation.</li> <li>- Je suis favorable à la mise en place d'un régime de retraite universel.</li> <li>- je suis favorable à l'indexation des pensions sur les prix, au relèvement des petites pensions et à la compensation pécuniaire de la maternité et du veuvage.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'ai annoncé le lancement d'une négociation globale dès l'été 2012 afin de définir les modifications à apporter à notre système de retraite pour le rendre à la fois plus juste et plus viable.</li> <li>• L'indexation sur les prix conduit parfois à un appauvrissement relatif des retraités les plus âgés.</li> <li>• La situation des femmes en matière de retraite n'est pas pleinement satisfaisante, qu'il s'agisse des conséquences de la maternité ou du veuvage.</li> <li>• Tous ces sujets seront à l'agenda de la négociation globale après le rétablissement du droit au départ à 60 ans pour ceux qui ont leur durée de cotisation.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- je souhaite aller vers un régime universel par répartition qui remplacera tous les régimes actuels</li> <li>- salaires et pensions devraient être indexés sur l'augmentation des prix d'un panier de produits indispensables</li> <li>- le minimum vieillesse sera augmenté de 50 % sur le quinquennat</li> <li>- les congés parentaux doivent être comptabilisés dans le calcul des retraites rétroactivement.</li> <li>- à la réversion je préfère la garantie aux femmes et aux hommes de droits à la retraite autonomes et indépendants</li> </ul> |
| Perte d'autonomie | Je suis favorable à la mise en place progressive d'un dispositif d'aide à la perte d'autonomie financé par la solidarité nationale permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes en perte d'autonomie, que ce soit à domicile (à privilégier ou en institution).   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons besoin d'aborder le vieillissement de manière globale : adaptation du logement, conception des villes, parcours des soins.</li> <li>• L'aide aux personnes âgées est une source d'emplois. Il faut les développer et améliorer leur qualité.</li> <li>• Priorité au soutien à domicile. Refus des assurances privées et instauration d'une cotisation de solidarité.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- fiscalisation des gros patrimoines</li> <li>- en aucun cas il ne doit y avoir récupération sur la succession</li> <li>- il faut aboutir à une véritable professionnalisation des personnels aidants</li> </ul>   |
| Santé             | Pour la santé, je propose l'obligation pour tous les nouveaux médecins d'exercer deux ans dans un désert médical » « nous encadrerons très strictement les pratiques des mutuelles pour éviter les pratiques discriminatoires.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte résolue contre les dépassements d'honoraire.</li> <li>• Limitation de l'installation en secteur 2 dans les zones à forte densité médicale.</li> <li>• Création de pôles de soins de proximité dans chaque territoire. Personne ne sera à plus de 30 minutes d'un centre d'urgence.</li> <li>• Pour les complémentaires santé, réfléchir aux moyens d'imposer une plus grande mutualisation des risques entre les âges.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'objectif est d'offrir un accès universel et gratuit à la santé</li> <li>- il faut donner la priorité à l'égalité territoriale et revenir sur les franchises médicales</li> <li>- j'entends favoriser les maisons de santé et d'autonomie</li> <li>- D'accord pour interdire les mesures tarifaires discriminatoires en fonction de l'âge dans les complémentaires Santé.</li> </ul>  |

| Nom               | LE PEN Marine  | MELENCHON Jean-Luc   | SARKOZY Nicolas  |
|-------------------|--|--|--|
| Représentation    | <p>- Considère évident d'accorder à la CFR un statut de représentation « de facto » lui permettant d'être consultée par les pouvoirs publics</p>   | <p>Pas de réponse</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statu quo</li> </ul>  |
| Retraite          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'accord pour la fusion de tous les régimes en préservant les spécificités corporatives, complétée par de la capitalisation</li> <li>- D'accord dur l'indexation sur les prix</li> <li>- D'accord pour alléger la réversion des injustes conditions de ressources</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir le droit à la retraite à 60 ans.</li> <li>• Taux plein de 75 % du salaire de référence.</li> <li>• Prise en compte de la pénibilité.</li> <li>• Retraite minimum au SMIC.</li> <li>• Revenu minimum de 800 € par mois.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffirme l'intention de ne pas remettre en cause le mécanisme d'indexation sur l'inflation, même en pleine crise.</li> <li>• La loi votée à son initiative prévoit l'organisation d'une réflexion nationale sur les objectifs et caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge du risque vieillesse.</li> <li>• Cette évolution ne doit entraîner aucune perte de ressources pour les pensionnés des régimes existants.</li> <li>• Les pensions seront versées le 1<sup>er</sup> du mois et non plus le 8 ou 9.</li> </ul> |
| Perte d'autonomie | <ul style="list-style-type: none"> <li>- une 5<sup>ème</sup> branche dépendance est indispensable permettant de prendre en charge une partie du « reste à charge »</li> <li>- prise en charge par la Sécurité Sociale pour faire des économies</li> <li>- Couverture prévoyance personnelle avec incitations publiques</li> <li>- Privilégier le maintien à domicile. Formation et valorisation des personnels et aidants familiaux</li> <li>- fiscalité des aides à domicile égale pour tous</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des soins à 100 % par la Sécurité Sociale.</li> <li>• Pas d'intervention des assurances privées.</li> <li>• Développement de pôles publics départementaux de l'autonomie prenant en charge l'accompagnement à domicile ou en établissement ainsi que la formation des aidants familiaux.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La réforme de la dépendance sera engagée à compter de 2013, date du retour des comptes publics à 3 de déficit public.</li> <li>• Le soutien aux aidants sera un axe essentiel de la réforme de la dépendance pour leur permettre de concilier vie familiale et/ou professionnelle avec l'accompagnement de leurs proches.</li> </ul>  |
| Santé             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Égal accès aux soins pour tous sans limitation ni rationnement, fondés sur l'âge</li> <li>- faire disparaître les « déserts médicaux »</li> <li>- Égal accès aux remboursements et suppression des pratiques intolérables fondées sur l'âge et le type de pathologie.</li> <li>- Améliorer le remboursement par la Sécurité Sociale et les complémentaires de la lunetterie de l'optique et des prothèses auditives.</li> </ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement à 100 % des soins couverts par la Sécurité Sociale.</li> <li>• Promotion de centres de santé accessibles à tous.</li> <li>• Suppression de la tarification à l'activité dans les hôpitaux ainsi que des forfaits et franchises.</li> <li>• Suppression <i>du numerus clausus</i>.</li> </ul>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la prise en charge à 100 % des Affections de Longue Durée.</li> <li>• Souhait de porter le nombre de maisons de santé pluridisciplinaire de 700 à 1500 d'ici 2017.</li> </ul>   |